



Conférence générale

33e session
Projet de résolution

Генеральная конференция

33-я сессия
Проект резолюции

dr

Paris 2005

General Conference

33rd session
Draft resolution

المؤتمر العام

الدورة الثالثة والثلاثون
مشروعات القرارات

Conferencia General

33ª reunión
Proyecto de resolución

大会

第三十三届会议
决议草案

33 C/DR.43*

(COM.V)

15 septembre 2005

Original espagnol

Point 4.2 de l'ordre du jour provisoire

Amendement au Projet de programme et de budget pour 2006-2007(33 C/5)

présenté par la **RÉPUBLIQUE DOMINICAINE**

Titre II.A - Grands programmes, projets relatifs aux thèmes transversaux

Grand programme :	V	Communication et information
Programme :	V.1	Autonomiser les populations par l'accès à l'information et au savoir, l'accent étant mis sur la liberté d'expression
Sous-programme :	V.1.1	Créer un environnement propice à la promotion de la liberté d'expression et de l'accès universel
Résolution (33 C/5 par. n°) :	05110	
Incidences budgétaires indiquées par l'auteur :	aucune	
Source de financement proposée par l'auteur :	-	

*

Cette proposition est parvenue au Secrétariat le 18 août 2005.

Modifications, suppressions ou adjonctions proposées :

Alinéa (iii) : de fournir des services consultatifs pour l'adaptation de la législation relative aux médias, de façon à ce qu'elle respecte la liberté d'expression, **[l'accès à l'information publique,]** la liberté de la presse et la liberté de l'information, et de favoriser le dialogue ...

Alinéa (iv) : d'encourager les actions visant à édifier des sociétés du savoir en facilitant l'accès universel à l'information et à la connaissance et en appuyant, aux plans national et régional, la formulation de politiques et de cadres intégrés fondés sur des principes internationalement admis, en encourageant le développement du domaine public de l'information, **[en développant la responsabilité sociale et l'éthique des professionnels de l'information et des médias ainsi que les droits fondamentaux de l'être humain, sans distinction de race, de religion, de genre, de situation sociale ou culturelle ou de langue]** en soutenant et en renforçant un service public de radiotélévision indépendant sur le plan rédactionnel, et en suivant les tendances et les faits nouveaux dans ces domaines.

Note explicative :

-